

1 Mettre en œuvre des mesures préventives

Pratiquer une protection phytosanitaire raisonnée

- Évaluer la **pression des bioagresseurs** par des observations, des comptages, des modèles de prévision, le BSV, des messages viticoles avec l'aide d'un technicien,
- Envisager l'usage d'**alternatives aux produits phytosanitaires**,
- Si l'intervention est nécessaire, choisir des produits ayant un **impact sur la santé et l'environnement faible** (liste des produits NODU vert, non classés...).

Favoriser la communication en fonction des situations

- Réaliser 1 ou 2 **réunions d'informations avec les riverains** (début, fin de campagne, visite d'un témoin non traité),
- Prévenir les voisins (SMS groupés, mail...) de la date d'intervention (appliquer une charte de bon voisinage quand elle existe).

Mettre en œuvre des mesures préventives à proximité des zones sensibles

- Implanter des **écrans naturels** (haies) ou **artificiels** (filets, bâches) pour limiter les dérives.

4 Optimiser les réglages lors du traitement

A partir d'un pulvérisateur classique, il est souvent possible d'**optimiser les réglages pour limiter la dérive**.

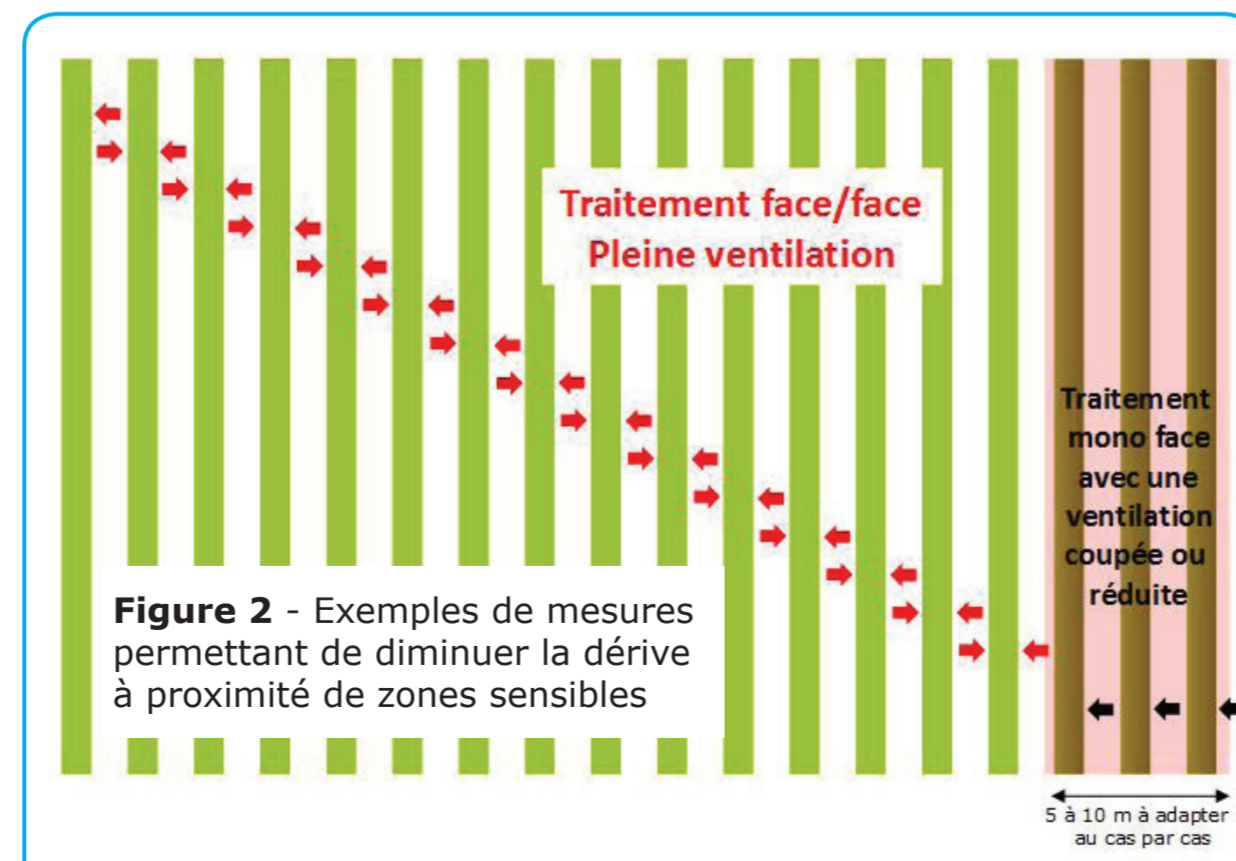
En début de végétation

- **Positionnement des diffuseurs et orientation des flux** vers la végétation
- **Adapter le nombre de diffuseurs** par rapport à la cible
- **Travailler en jet projeté** avec des buses à injection d'air

En pleine saison

- **Positionnement des diffuseurs et orientation des flux** vers la végétation
- **Le panachage de buses.** L'utilisation de buses à injection d'air demeure très intéressante pour réduire la dérive. En pleine végétation, un panachage des buses est également possible si on souhaite conserver de fines gouttelettes en face de la zone fructifère.

Attention : les buses à injection d'air sont **sensibles au bouchage**. La filtration doit être **adaptée et de qualité**.



2 Organiser le chantier de traitement

Privilégier les moments de la journée où la vitesse du vent est la plus faible

(généralement tôt le matin ou le soir entre 7h et 20h)

Consultez le site météo www.bordeauxprof.com

Il est **interdit** de traiter lorsque la vitesse du vent est **supérieure à 19km/h, 3 sur l'échelle de Beaufort** (arrêté du 12 septembre 2006) - Mesure réalisée sur un pas de temps de 10 minutes

Tenir compte des activités à proximité des zones à traiter près des zones sensibles comme les écoles

En priorité, les chantiers de traitements devront être organisés en fonction de la **gestion du risque de dérive vers les zones sensibles**.

Adapter les horaires et les jours de traitement des parcelles à proximité des zones sensibles (se conformer à l'arrêté préfectoral en vigueur)

3 Régler son pulvérisateur

La vitesse d'avancement Elle doit être **voisine de 5 km/h**.

La prise de force Sa **vitesse de rotation** doit être égale à **540 trs/min**. Elle peut être modulée **en pulvérisation à jet porté** lors de traitements de début de campagne.

Le volume de bouillie/ha Il est modulé et **varie de 100 à 180 L/ha en pneumatique** et **de 120 à 300 L/ha en jet porté**.

Le positionnement des diffuseurs par rapport à la cible (Cf. Figure 1)

- Travailler avec les **diffuseurs ouverts** du côté opposé au site
- **Respecter une distance suffisante** en tenant compte de la dérive

La gestion de la vitesse d'air sur des équipements à jet porté

Réduire significativement voire **couper la ventilation** à proximité des zones sensibles (diminuer le régime moteur ou débrayer le système de ventilation) (Cf. Figure 2)

La gestion des coupures de tronçon

Équiper le pulvérisateur d'**électrovannes** permettant de fermer des moitiés de rampes

Figure 1 - Exemple d'adaptation du nombre de diffuseurs au développement de la végétation

